

Cahier des charges de l'Appel d'Offres Structurant Pluriannuel

" *Exposome environnemental et sociétal des cancers solides* "

2023 du Cancéropôle Grand Ouest



1. Contexte de l'appel d'offres structurant

Depuis de nombreuses années les Régions Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire apportent sous diverses formes des financements permettant au CGO de structurer la recherche en cancérologie en faisant émerger des équipes de recherche nouvelles, des plates-formes ou plateaux techniques mutualisés, ou en incitant à des regroupements d'équipes ou de moyens existants afin de générer une plus-value dans le domaine de la recherche en cancérologie.

Ces **trois Régions** continuent de soutenir la politique scientifique du Cancéropôle orientée vers l'**émergence** de programmes originaux **spécifiques à l'interrégion** Grand Ouest, permettant de valoriser les ressources interrégionales tout en renforçant son image propre, sous la forme de projets, réseaux ou consortiums d'équipes individualisés et sélectionnés chaque année.

Dans ce contexte et en réponse aux préoccupations relatives aux liens existants ou supposés entre multi-expositions et risques de cancer, il a été décidé de lancer **un appel d'offres structurant pluriannuel visant à financer un programme intitulé « Exposome environnemental et sociétal des cancers solides »** original et ambitieux de nature à faire émerger et à structurer une image spécifique de l'interrégion Grand-Ouest. **Ce programme se déroulera sur six années** et permettra de financer trois projets consécutifs de 24 mois chacun.

2. Les objectifs de l'appel d'offres structurant 2023

Permettre l'émergence d'un projet interrégional original et compétitif au niveau européen en générant le rapprochement d'équipes de recherche et de cliniciens provenant du tissu régional scientifique (laboratoires des EPST ou équipes labellisées), hospitalier (public ou privé orienté vers l'innovation).

Le projet devra être original : le projet ne doit pas exister ailleurs, et s'il entre dans des programmes labellisés « Investissements d'Avenir » ou s'il implique des équipes partenaires de tels programmes, il devra être un projet spécifique "cancer" et justifier l'absence de recouvrement de financements. Il diffère des projets présentés dans le cadre des PHRC.

Il devra porter (ou générer) une spécificité Grand Ouest, et sa capacité à structurer l'image du Grand Ouest dans le domaine de la recherche sur le cancer fera partie des critères de jugement.

Il devra être capable de motiver, d'agréger et d'orienter vers le cancer des équipes existantes des trois régions, équipes actuellement impliquées dans des domaines biologiques, des disciplines autres que le cancer, et de les fédérer au sein de programmes définis.

Le projet devra être multidisciplinaire et nécessairement s'appuyer sur des activités de recherche en sciences humaines et sociales. Il devra s'inscrire dans une perspective de démocratie sanitaire en proposant les voies et moyens d'assurer une implication des personnes concernées par la recherche en santé environnementale et plus généralement une réponse aux préoccupations sociétales relatives aux liens existants ou supposés entre multi-expositions et risques de cancer.

3. Le champ de l'appel d'offres structurant

Le projet proposé devra :

- valoriser les résultats antérieurs des projets de recherche en prévention primaire et secondaire du ou des cancers choisis,
- prendre en compte l'évolution physiopathologique qui conduit au développement du ou des cancers choisis,
- proposer des activités de recherche sur **l'exposome environnemental et sociétal du ou des cancers choisis**,
- inclure obligatoirement des activités de recherche relevant des **sciences humaines et sociales**,
- déployer une approche **interdisciplinaire et intégrative** allant de l'enfant à l'adulte et aboutir à des propositions d'action de prévention concrètes.

L'ambition d'une perspective européenne est attendue dans le cadre de cet AOS, elle devra être mise en valeur.

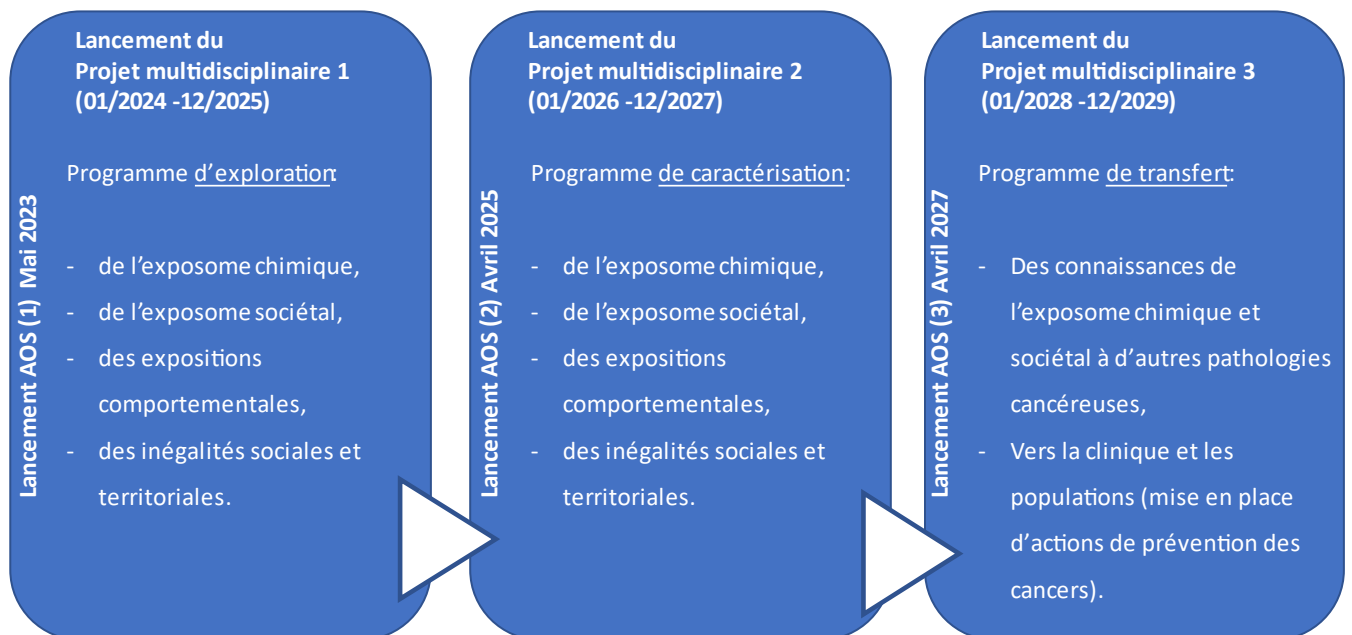
4. Modalités de l'appel d'offres structurant pluriannuel

Le projet devra être interrégional. Il pourra impliquer des équipes nouvelles par rapport au Cancéropôle, qui le rejoindront alors. Il peut être transversal au sein du Cancéropôle, et non nécessairement liés aux réseaux thématiques actuellement définis.

Le projet constitue la première phase d'un programme qui se déploiera sur une période de six ans en trois phases de deux années chacune.

Cet appel d'offres structurant vise donc à sélectionner le premier projet du programme. Le consortium pourra évoluer à chaque phase du programme.

Le montant maximal des crédits accordés pour la première phase d'amorçage est **plafonné à 400 000 €**. Ce montant pourra évoluer positivement pour la programmation des phases suivantes afin de s'adapter au volume croissant des besoins exprimés et à l'intégration de nouvelles équipes.



5. Critères d'éligibilité

La durée de chaque projet inscrit dans ce programme pluriannuel n'excèdera pas 24 mois/phase et les financements pourront être éligibles sur une durée maximum de 3 ans (36 mois). Aucun délai supplémentaire ne pourra être demandé au-delà de cette durée.

Cet appel d'offres est ouvert aux équipes du territoire du CGO.

Le projet devra être **structurant** au niveau de l'interrégion, associant des équipes **des trois Régions constitutives du Cancéropôle Grand Ouest**, et potentiellement des plateformes ou plateaux techniques.

Le projet devra être pluridisciplinaire et transversal, associant des équipes de recherche appartenant à des disciplines différentes, des unités de recherche et/ou d'organismes différents et/ou des équipes de recherche clinique.

Les équipes appartiendront à des organismes publics de recherche (EPST, EPIC, ...), des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles), des établissements de santé publics et/ou privés.

Les partenaires industriels et/ou les équipes extérieures au CGO assureront leur propre financement. Le porteur de projet, apte à s'investir pleinement dans la mise en place et le suivi du programme, devra être clairement identifié par l'ensemble des équipes participantes.

Il sera responsable de la mise en place des modalités de collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports scientifiques intermédiaires et finaux), de la tenue des réunions, de l'avancement. Il s'engage à communiquer les résultats au cours des journées scientifiques du CGO.

Un calendrier de rendu des programmes devra être présenté. Il sera notamment attendu, dans le cadre du déploiement des autres phases, un bilan à 18 mois du projet retenu en première phase, permettant de projeter les attendus de la phase suivante.

La contribution attendue des différents partenaires sera clairement identifiée avec un échéancier détaillé du déroulement des opérations. Les besoins et les procédures d'accès au(x) plates-forme(s) devront être identifiés.

Seront pris en compte :

L'excellence de la production scientifique des équipes participantes.

L'originalité du projet, son caractère innovant, la qualité du continuum recherche cognitive / recherche clinique.

L'inscription dans une perspective d'innovation et de transfert des résultats de la recherche vers le

malade¹.

Au regard de la thématique de l'appel et des préoccupations qu'il peut recouvrir pour la société, le programme devra s'inscrire dans une approche de démocratie sanitaire en incluant notamment les associations de patients dans la diffusion et le partage des résultats de recherche.

Le développement d'un partenariat avec le monde industriel (groupes pharmaceutiques et diagnostiques, start-up de biotechnologie/santé), conduisant à un transfert technologique et à la valorisation des innovations.

6. Evaluation

L'évaluation des projets sera internationale (2 experts) et nationale (un expert n'appartenant pas au CGO). Les recommandations apportées aux experts correspondront aux objectifs de l'appel d'offres structurant.

La direction du CGO présentera les résultats des expertises aux Régions et à un collège de trois personnalités extérieures au CGO (sélectionnés sur la base de leur aura scientifique dans le domaine du cancer et de leur expérience de la gestion de la recherche) lors d'une réunion au cours de laquelle les porteurs de projets présélectionnés seront audités. Les projets seront classés selon des critères de la politique interrégionale et un seul projet sera retenu.

La décision finale sera prise en début d'année 2024, lors des Commissions Permanentes des Régions qui informeront les organismes gestionnaires désignés dans le dossier.

Critères d'évaluation

- Positionnement du projet au niveau national et / ou international et possibilité de répondre à un appel d'offres de l'Union européenne et/ou de participer à un consortium international, trajectoire scientifique, articulation avec les projets déjà soutenus dans le cadre des appels à projets CGO et diversification des financements.
- Probabilité de réussite
- Adéquation entre le porteur principal et le groupe de recherche au programme proposé
- Complémentarité des différentes équipes associées au projet et valeur ajoutée liée à l'organisation du projet.
- Crédibilité et cohérence de la démarche de structuration interrégionale
- Fédération des équipes à l'intérieur ou à l'extérieur du CGO

¹ La recherche translationnelle (ou recherche de transfert) se situe entre la recherche fondamentale, dont le travail consiste à comprendre les mécanismes à l'origine du développement d'un cancer, et la recherche clinique qui vise à évaluer l'efficacité et la tolérance de nouveaux traitements sur les patients. La recherche translationnelle implique donc une grande collaboration entre chercheurs et cliniciens car elle doit permettre un transfert des connaissances dans les deux sens : à la fois de la recherche fondamentale vers l'application au patient mais également des observations faites sur le patient vers la recherche fondamentale.

- Capacité de transfert de la recherche fondamentale en retombées cliniques
- Management : qualité de l'organisation de la collaboration entre les équipes, planification de la production de documents de synthèse, de la tenue des réunions de suivi et de la mise en forme des résultats
- Crédibilité du calendrier du projet et justification du financement demandé

Financement : les postulants devront obligatoirement se rapprocher des chefs de projet du CGO pour construire la partie financière

Les financements disponibles seront susceptibles d'être votés par les trois Régions au cours du premier semestre 2024. Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous la forme d'une subvention.

La subvention pourra financer :

- Du fonctionnement et divers consommables.
- Des **équipements scientifiques** (excluant les dépenses de « tout venant », par exemple des ordinateurs basiques de bureau) : l'achat de matériel informatique sera autorisé s'il sert au fonctionnement d'un appareil ou s'il s'agit de matériel informatique haute performance ayant une réelle utilité technique.
- Des missions.
- Des prestations de service.
- Du personnel scientifique non permanent (techniciens, assistants-ingénieurs, ingénieurs ?, post-doctorants).

Le recrutement de doctorants ne sera pas financé.

Remarque : l'intégralité des aides régionales octroyées aux établissements bénéficiaires devra être affectée aux équipes scientifiques et couvrir uniquement les coûts **additionnels** induits par la mise en œuvre du projet. La ponction, pour frais de gestion ou pour tout autre motif, opérée par l'organisme de tutelle sur les aides régionales, entraînant une utilisation des fonds publics alloués autre que celle définie dans les actes produits par l'administration régionale, qu'elle intervienne a priori ou a posteriori de l'acte d'attribution, n'est donc pas autorisée.

Calendrier de l'appel d'offres structurant

" *Exposome environnemental et sociétal des cancers solides* "

CGO / Régions 2023

Semaine 21	Lancement de l'appel d'offres
Vendredi 28 juillet 2023 - midi	 Fiche résumé / experts : pour des raisons d'organisation, merci de nous retourner cette fiche dans les meilleurs délais (et au plus tard le 28 juillet 2023) afin que le Cancéropôle GO puisse anticiper les demandes d'expertises auprès des experts
Vendredi 15 septembre 2023 – midi	Dépôt des projets finalisés au CGO (rédaction en anglais) à l'adresse : contact@canceropole-grandouest.com
Lundi 20 novembre 2023 - midi	Retour des expertises internationales et nationales des projets
Mercredi 22 novembre 2023	Comité de pilotage scientifique : étude des expertises des dossiers déposés pour sélection des dossiers à classer
Jeudi 30 novembre 2023	Echange avec les Régions

Informations administratives

Le dossier de candidature sera rédigé en anglais. Il comprendra un résumé d'une page indiquant le responsable du projet, et un exposé synthétique du projet (en moins de 30 pages). Le résumé devra également être fourni en français.

Il devra comporter l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique, technique et financière du projet.

Pour la Région Pays de la Loire :

1/ l'avis du directeur de laboratoire de l'équipe ligérienne concernée et le cas échéant du responsable

de l'établissement sera transmis à la Région et au Cancéropôle Grand Ouest.

2/ après le processus de sélection, les établissements bénéficiaires devront obligatoirement **déposer une demande dématérialisée sur le portail des aides de la Région.**

Le dossier sera soumis :

sous format électronique au CGO - mail : contact@canceropole-grandouest.com

Le format électronique comprend le descriptif du projet (Word) et l'annexe financière (Excel) qui devront être **fusionnés** en un seul document.

Renseignements et contacts au Cancéropôle Grand Ouest

Contact CGO : au 02.40.84.33.53 ou par e-mail : contact@canceropole-grandouest.com

Et pour toute question d'ordre technique ou administratif vous pouvez joindre les chefs de projet du Cancéropôle Grand Ouest

G. Cartron : gwenola.cartron@ico.unicancer.fr

M. Aubry: morgan.aubry@canceropole-grandouest.com

F. Léost : francoise.leost@univ-nantes.fr

A. Douaud-Lecaille : aurore.lecaille@canceropole-grandouest.com